

la  
cgt

FINANCES PUBLIQUES

LE MAGAZINE  
DE LA CGT

Le mag *syndical*

Finances  
Publiques

la  
cgt  
Finances  
Publiques

EMPLOI, SALAIRES, RETRAITES

Ensemble pour lutter,  
ensemble pour gagner !

LE 20 MARS

Agir pour nos  
revendications

dossier

LE PACTE  
D'IRRESPONSABILITÉ

Pages 8 à 11

mars 2014

n°13



le mag syndical n°13 - Mars 2014

CGT - Finances Publiques  
case 450 et 451 - 263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80

Fax : 01 48 70 71 63

Directeur de publication : B. MONZIOLS

CP n° CPPAP : n° 0215 S 06183

Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



> 8 - 11

> 12 - 13

> 14

> 15 - 16

Édito

20 Mars

Agir pour nos revendications  
Interview

Pacte d'irresponsabilité

Régimes Indemnitaires

Elections représentativité

Fiscalité

sommaire

sommaire

## Le 20 mars agir à la DGFIP pour nos revendications,

**contre la démarche stratégique conséquence des politiques d'austérité mises en place par le président de la République.**

La mise en œuvre du pacte de responsabilité, avec en corolaire un plan d'économies annoncées de 50 milliards d'euros, constitue une nouvelle attaque contre les services publics. Tandis que les besoins sociaux explosent, c'est le financement de la protection sociale et de la solidarité nationale qui est ainsi touché.

**Autant  
de raisons  
pour réagir  
le 20 mars  
à la DGFIP.**

Le dossier de ce mag n° 13 est consacré à ce pacte d'irresponsabilité, qui prouve que le président a fait des patrons son choix en répondant à toutes leurs exigences.

En matière de contrôle fiscal, la rencontre avec le ministre du budget n'est pas plus rassurante. Il se fait d'ailleurs le héraut du medef en indiquant que « les entreprises sont inquiètes des moyens mis à la dispositions des services de contrôle ». Le dispositif de relation de confiance mis en œuvre à la DGFIP est un véritable camouflet pour les opérateurs du contrôle fiscal.

Le 20 mars sera aussi une journée nationale de grève et de manifestation dans d'autres secteurs du Ministère notamment aux douanes en luttent contre le démantèlement de la DGDDI, à la DGCCRF, Insee et BNF autant de services touchés par les politiques destructrices du gouvernement.

**Alors le 20 mars tous en grève et en manifestation pour dire stop à l'austérité et pour défendre nos emplois, nos missions, nos rémunérations et nos conditions de travail.**

Dès le 21 mars la CGT appelle les agents à ce réunir dans l'unité la plus large en assemblées générales partout sur le territoire afin de débattre des suites à donner à notre mouvement.



# 20 mars

## AGIR POUR NOS REVENDICATIONS CONTRE LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE

Interview de Guillaume COURSIN Secrétaire général par intérim de la CGT Douanes (SNAD CGT).

Pourquoi un conflit au douane depuis le 6 décembre 2012 ?

Notre administration a mis en place un « projet stratégique » douanier ou PSD 2018 équivalent de votre démarche stratégique. Le postulat de départ de ce projet est la diminution des effectifs de 400 agents par an et pour atteindre ce résultat **il faut fermer des structures, concentré un réseau douanier déjà de moins en moins étoffé, centralisé au niveau national certaine mission et mettre en place un plan d'accompagnement.** Par voie de conséquence la mise en place de ce PSD passera par l'abandon pur et simple de certaines de nos missions. L'administration se félicite d'avoir élaboré ce projet après consultation des agents ce qui est faux les douaniers n'ont pas voulu participer au démantèlement de leur propre administration.

Quelles missions ? Notions de services publics douaniers ?

La douane exerce un très grand nombre de mission. Fiscale tout d'abord par la perception et le contrôle des droits de douane, de la TVA à l'importation, de la TIPP et de diverses autres taxes au total environ 15 % des recettes de l'Etat et une partie du Budget de l'union européenne. Ensuite missions de luttés contre les fraudes et les trafics, fraudes aux taxes citées ci-dessus bien sur, mais aussi trafics de stupéfiant, d'arme, d'espèce protégées, de déchets, de contrefaçon et lutte contre l'évasion fiscale. Il y aussi la protection du consommateur par le contrôle des normes, contrôle sanitaire et contrôle de la qualité des produits importés, avec l'intensification du commerce mondial cela devrait être une mission prioritaire ce qui n'est pas le cas. La douane exerce aussi des missions d'accompagnement

et de conseil des entreprises pour faciliter leurs démarches à l'importation et à l'exportation. Enfin avec le dispositif aéro maritime, les douaniers ont en charge la surveillance de tout le littoral métropolitain et ultra marin, notamment pour lutter contre les pollutions maritimes. Par toutes ces missions la douane œuvre à la sécurisation des recettes de l'Etat, à la protection du citoyen, de l'éco système mais est aussi un outil de régulation des échanges aidant le tissu industriel à lutter contre une concurrence déloyale

Notre vision du service douanier pourrait se traduire par une douane d'utilité économique, sociale et environnementale. La Direction Générale a choisi aujourd'hui de se mettre « au service des entreprises » selon son dernier slogan, nous avons une véritable divergence de point de vue sur cette question, pour nous la douane appartient à l'ensemble des citoyens à travers l'ensemble des missions citées ci-dessus, sans être un frein aux échanges la douane doit tout même assurer le contrôle et la régularité de ces échanges.

Les propositions de la CGT Pour quels services douaniers ?

La CGT et l'intersyndicale ont considéré que le projet douanier ne pouvait exister seulement à travers le prisme syndical. L'organisation des Etats Généraux le 18 septembre au palais d'YENA a donné la parole aux acteurs de la société chefs d'entreprises, journalistes, magistrat, politique, ONG, association et syndicaliste. Le constat fut unanime la douane a toute sa place dans la société d'aujourd'hui pour le bien de tous. Pour rappel, notre Direction Générale a décliné notre invitation pour cette journée. Ce qui prouve qu'ils se sont enfermés dans une vision dogmatique.

L'intersyndicale douanière a voulu ouvrir le débat à l'ensemble de la société car la douane n'appartient ni aux douaniers, ni aux syndicats, ni à la Direction Générale mais bien à la société dans son ensemble. L'intersyndicale ne refuse pas un projet pour la douane de demain mais dans le cadre d'une véritable discussion prenant en compte les échanges des Etats Généraux et avec comme point de départ un moratoire sur les suppressions d'emploi. Comment construire un projet tout en continuant de supprimer des emplois ça n'a aucun sens.

Pour résumé, l'intersyndicale souhaite la réécriture d'un projet pour la douane de demain, pour une douane d'utilité économique, sociale et environnementale en y associant tous les acteurs de la société en parlant avant tout des missions. Nous ne voulons pas un projet visant à s'adapter à la suppression industrielle de nos effectifs qui impliquera l'abandon de certaines de nos missions.

**Le 20 mars vous manifestez avec la DGFIP, la DGCCRF, la BNF, INSEE quel apport pour le conflit quel sens**

Bercy paye un très lourd tribut en terme d'effectif et ses missions en seront forcément impactées. Ce qui s'est passé à la DGCCRF, ce qui se passe en douane et ce qui commence à se passer à la DGFIP fait partie d'une seule et même logique, l'Etat doit s'effacer devant les marchés, les grandes entreprises, l'économie ultra libérale.

La question de fond est quelle est la place de l'Etat dans la société, le gouvernement y répond par la suppression de ses outils de contrôle. Ce qui n'est pas acceptable en douane ne l'est pas non plus à la DGCCRF, à la DGFIP, à la BNF ou à l'INSEE. La transversalité

**ACTION À LA DGFIP**



apportée à ce mouvement joue bien évidemment sur le rapport de force, mais cela permet d'appréhender le débat de la régulation et du contrôle de façon bien plus large. On veut sacrifier la douane sur l'autel de

l'ultralibéralisme mais c'est surtout toute la capacité de contrôle des administrations de Bercy qui est en jeu. Nous nous félicitons de l'élargissement de ce mouvement nous n'en serons que plus fort, nous devons mettre en

lumière une problématique dépassant largement le cadre douanier. Nos ministères doivent entendre maintenant la colère de l'ensemble des agents de Bercy, car nous sommes convaincu de notre utilité.

## Interview de Brigitte BIDAULT secrétaire générale de la CGT DGCCRF

A quoi sont confrontés les personnels de la DGCCRF ?

Les réformes Réate, RGPP, auxquelles la MAP n'a pas mis fin, ont déstructuré la DGCCRF du fait notamment de l'éclatement de son organisation nationale au profit d'une interministérialité organisant une séparation destructrice des missions et des collectifs de travail entre les niveaux régionaux et départementaux, des attaques portées contre les laboratoires communs à notre administration et à celle des Douanes, des suppressions massives d'emploi, des mises en cause de nos droits et garanties. Elles ont généré une dégradation importante de l'activité, de l'exercice des missions de la DGCCRF et de son impact sur le champ économique.

Avec plus de 600 emplois supprimés depuis 2008, et ne disposant plus aujourd'hui que de 3000 ETP, autant dire que notre administration ne peut plus rendre un service public de pleine compétence et de proximité.

**Le constat est sans appel : c'est un échec retentissant !**

Quel service public pour la DGCCRF ?

L'objectif de la CGT est d'inscrire la DGCCRF dans un projet stratégique global et à long terme. Celui d'un grand **service public et national de contrôle et de police économique**, doté de moyens humains, matériels et structurels propres à répondre aux problèmes économiques et sociaux actuels et à venir, aux besoins de protection des citoyens et plus largement de protection d'une économie inscrite dans les défis qui se posent à elle du progrès social et environnemental.

La DGCCRF exerce des missions de contrôle

économique qu'il faut préserver et développer. Elle est profilée pour exercer des missions présentant une portée et une cohérence nationales, dans un cadre réglementaire européen et national. Elle participe du maintien de l'ordre public économique. Cela justifie son rattachement au Ministère chargé de l'Économie.

La démarche conduite par la CGT s'inscrit dans la perspective d'un rétablissement effectif d'un pilotage national de notre administration, de l'administration centrale jusqu'aux niveaux déconcentrés, aujourd'hui brisé par l'interministérialité.

Face à la crise actuelle, nul ne conteste la nécessité d'une administration nationale chargée de la police de l'ordre public économique. **Le 14 janvier dernier les députés européens ont d'ailleurs adopté une résolution allant dans ce sens...**

Pourquoi un appel à la grève, le 20 mars, à la DGCCRF ?

Les agents n'ont jamais baissé les bras et toujours combattu ces réformes. Il s'agit donc de la poursuite d'un processus d'actions, inscrit dans la durée, que les personnels mènent depuis l'année 2008.

Après le CIMAP de juillet 2013, les ministres ont élaboré un plan d'action autoritaire, non négocié et ne répondant pas à nos revendications : **Sortir la DGCCRF de la Réate !** Bercy tente aussi de vendre un « volet social » inacceptable qui consisterait à proposer aux agents une augmentation d'environ 40 % de leur ACF ! Comme pour tous les fonctionnaires, rien sur les salaires, et de moins en moins sur la reconnaissance des qualifications des personnels !

**Dans un tel contexte, la CGT considère qu'il faut, une fois encore, élever le rapport de force pour imposer aux ministres de revoir leur copie et les contraindre à faire d'autres choix.**

Lors de cette nouvelle mobilisation unitaire à l'appel des syndicats CGT, Solidaires, CFDT, FO, les agents se mobiliseront pour que la DGCCRF puisse exercer l'intégralité de ses missions, en disposant des moyens humains, budgétaires et matériels nécessaires. Ils se mobiliseront aussi pour une revalorisation significative des moyens budgétaires devant être alloués aux laboratoires.

Vous manifestez avec d'autres secteurs professionnels des Finances, qu'attendez-vous de cette journée ?

Obliger les directions générales et les ministres de BERCY à ouvrir un réel processus de négociations avec les organisations syndicales représentatives des personnels : missions, moyens, laboratoires, conditions de travail, droits et garanties collectives, rémunérations...

Cette journée doit aussi permettre d'obliger à un renforcement des missions de contrôle dévolues à nos administrations : protection économique des consommateurs, des citoyens, contrôle fiscal .... Autant de missions sur lesquelles nos administrations interviennent.

**Aux Finances, nous savons aussi que de l'argent, il y en a !**

La mobilisation du 20 mars s'inscrira aussi dans l'exigence de toute la CGT pour mettre fin aux politiques d'austérité visant à réduire les champs d'intervention et les moyens de nos administrations.

# Agir POUR NOS REVENDICATIONS



## Interview de Boris BEAUDOUIN la Section Haute-Garonne

### Quelle est la situation dans les services ?

En Haute-Garonne, la tension dans les services ne cesse de gagner du terrain. Auparavant, circonscrite à de simples relations hiérarchiques, on assiste à un développement des tensions entre collègues d'un même service ou entre services. Au-delà des suppressions d'emplois, les emplois non pourvus contribuent à la dégradation constante des conditions d'exercice des missions et de la vie au travail.

Des travaux immobiliers intervenus dans plusieurs services, avec une gestion à la petite semaine de la part de la Direction, alimentent le sentiment d'être abandonné de la hiérarchie.

Les questions d'emplois, et de conditions de travail sont au cœur des préoccupations des personnels. S'y ajoute les questions de salaires, et ce, peu importe le nombre d'années passées à la DGFIP. Les collègues proches de la retraite se questionnent beaucoup sur la date de leur départ eu égard au montant de la pension qui va leur revenir ; les jeunes collègues qui arrivent en Haute-Garonne ont du mal à boucler les fins de mois après les frais d'hébergement, de transports, de nourriture, ...

Enfin, les droits et garanties amènent de nombreuses inquiétudes chez les personnels. La mise en place des nouvelles règles de

gestion et autres RAN ne permettent pas d'avoir une visibilité sur sa prochaine affectation, ou évolution de carrière.

La dynamique unitaire enclenchée depuis plusieurs mois, et plus qu'actuelle dans le cadre de la préparation de la journée du 20 mars, permet de garder un cap collectif dans l'élaboration des revendications.

### Dans le cadre de la démarche stratégique à la DGFIP Quelles sont les traductions dans ta direction ?

On pourrait penser que la démarche stratégique va se mettre en place tranquillement. Il n'en est rien. En Haute-Garonne, le nouveau DRFIP, arrivé depuis peu, continue d'appliquer la réorganisation des services. Cela s'illustre pour l'instant par une départementalisation voire une régionalisation des missions. Pour preuve, le premier CTL sous cette nouvelle « gouvernance » avait pour but de mettre en place la départementalisation des procédures collectives rattachée au PRS.

Là encore, les questions d'emplois, de missions, de formation ou encore d'aménagement ont été quasi balayées d'un revers de main de la part de la Direction.

Demain, après l'échéance des élections municipales, nous nous attendons à de nouveaux projets de fermeture ou regroupement de trésoreries de proximité dans le milieu rural,

voire péri-urbain. Il en est de même d'un projet de centralisation de la gestion hospitalière.

### Le 20 mars journée de grève et de manifestation unitaire

à la DGFIP mais aussi aux douanes DGCCRF Insee BNF quel sens donnes tu à cette action quelles sont les attentes et l'après ?

Je donne un sens revendicatif fort et, comme nous dirions en terre d'ovalie, une première mêlée à relever face à la démarche stratégique. C'est aussi la suite logique de ce qui est enclenché (certes de façon variable d'un département à l'autre) en Haute-Garonne depuis les cahiers revendicatifs, qui avaient donné naissance à un CTL le 3 décembre 2012. Plus d'un an et demi après, nous n'avons cessé d'interpeller la Direction locale, Générale, ensemble et avec des expressions propres.

Le rapport de force que nous saurons établir tant d'un niveau local que national, nous orientera sur l'après. Dans tous les cas, les attentes sont très fortes tant d'un point de vue des personnels que des organisations syndicales proprement dites. Il est de notre responsabilité de transformer cette colère, ce mal-être palpables dans les services en force revendicative pour en finir avec l'austérité égrenée tant à la DGFIP que dans le Fonction Publique dans son ensemble.

## 3 questions à Philippe CRASTE secrétaire de la section CGT Finances Publiques Paris

### Quelles est la situation dans les services ?

En matière d'emplois nous sommes arrivés aujourd'hui « à l'os ». 181 emplois sont supprimés à Paris en 2014 (-2000 depuis 2002). La situation est telle que les équipes de renforts, ou des détachements, servent à

comblent, mais très partiellement, les emplois vacants (il y a environ 200 vacances d'emplois sur Paris, qui peuvent atteindre 50 % des effectifs dans certains services).

Les conséquences sont désastreuses : Les tâches supplémentaires s'accumulent alors

que les effectifs ne font que diminuer, les écrêtements sont de plus en plus réguliers, les problèmes de téléphonie persistent, les applications sont trop lentes, les tâches se multiplient ou leurs transferts se font sans les emplois équivalents, etc. Les agents éprouvent des difficultés grandissantes à faire



correctement leurs métiers malgré une forte conscience professionnelle.

Les services d'accueil sont surchargés, les délais d'attente se rallongent. Pour faire face, les services de gestion sont sollicités en renfort. De fait, l'accueil téléphonique ou les réponses aux courriels, en constante augmentation, sont de plus en plus difficiles à assurer par les agents.

Les conditions de réception des usagers sont de plus en plus catastrophiques : les files d'attente débordent dans la rue dans les 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> par exemple. Les délais d'attente se rallongent pouvant aller jusqu'à 2 heures en période de charge. L'énerverment et le stress conduisent à des comportements agressifs, malheureusement en augmentation, et les pauses méridiennes des agents passent trop souvent à la trappe. Suite à la mobilisations des agents, la direction a décidé de la fermeture temporaire de certains sites sur la pause méridienne.

Ces constats touchent tous les services, des caissiers à l'ensemble des SIP et SIE, à l'enregistrement, au PELP, aux services de direction, de la dépense, etc... Les agents travaillent dans un contexte d'urgence permanente.

Alors que les conditions de travail continuent à se dégrader, l'administration est dans l'incapacité de développer une véritable politique de prévention des risques, notamment psychosociaux.

Et ce n'est pas, par exemple, avec la déclaration simplifiée ou la télé- déclaration, ou en augmentant les seuils du contrôle allégé, ou en mettant en berne le contrôle des crédits d'impôts, que seront améliorées les conditions de travail. Par contre, c'est bien l'égalité face à l'impôt et la réalisation des missions qui sont impactées.

Pour « gérer la pénurie d'emplois » la direction a un rêve qui serait un cauchemar pour les agents : en finir avec les affectations à

l'arrondissement ou aux pôles infra-parisiens pour des affectations Paris afin de pouvoir « boucher les trous » selon son bon vouloir. Doré et déjà, l'inscription au TAGERFIP des divisions de direction ex-FGP a été supprimée pour des affectations au bon vouloir du directeur comme pour celles ex-FF, mais aussi pour des Trésoreries spécialisées (CAS, CHS, EPL, CHNO), tout cela en opposition totale avec notre revendication d'affectations les plus fines possibles.

*Dans le cadre de la démarche stratégique à la DGFIP Quelles sont les traductions dans ta direction ?*

Dans ce contexte, la démarche stratégique est une mise en adéquation structurelle de notre administration avec les manques en effectifs, à laquelle il faut ajouter une volonté « manipulatrice » de l'administration à faire participer les agents aux choix de « simplifications-abandons » de missions. Mais ceux-ci ne sont pas dupes et manifestent une perte de confiance complète envers la direction locale et la DG.

Sans entrer dans le détail ni prétendre être exhaustif, les restructurations n'épargnent pas la DRFIP Paris : Démantèlement des CDIF avec la Mise en place du Pôle Evaluation des Locaux Professionnels; fusions de secteurs d'assiettes au sein des SIP, puis fusions de SIP ; fusions d'IFU au sein des SIE et projets de fusions de SIE ; mise en place de plateformes « courrier » avec centralisation de l'affranchissement quitte à mettre en difficulté les procédures ; fusions de caisses SIP/SIE ; restructurations au sein du Secteur Public Local ; disparition du service informatique SLR (recouvrement) de l'ESI Montreuil ; transferts de tâches entre services sans les emplois équivalents (de SIE vers PCE par ex) ; réflexions autour d'un pôle fiscal unique remettant en cause le zonage infra-parisien ; volonté de démantèlement des services enregistrement, etc...

*Le 20 mars journée de grève et de manifestation unitaire*

*à la DGFIP mais aussi aux douanes DGCCRF Insee BNF quel sens donnes tu à cette action quelles sont les attentes et l'après ?*

Il faut donc décréter l'état d'urgence à la DGFIP ! La tenue des États Généraux du 4 décembre 2013, réunissant plus de 400 militants va dans ce sens, tout comme la multiplication des actions locales menées tout au long de l'année 2013 et lors des Comités Techniques Locaux « Suppressions d'emplois » en janvier 2014. Pour exemple, 400 agents sont venus directement interpellé le directeur parisien, M. Parini, sur la situation intenable qu'ils vivent dans les services. Dans le prolongement des pétitions et audiences qui ont continué à voir le jour sur de nombreux services, des rassemblements sont organisés au pied des sites parisiens du 30 janvier au 20 mars, avec exigence d'audiences collectives dans la foulée.

A l'issue de ces réunions entre agents, organisations syndicales (CGT-Solidaires-FO) et direction, avec de fortes participations des collègues, le constat est clair : aucune réponse à la hauteur de la part de la direction locale aux revendications des agents qui doivent se débrouiller comme ils peuvent dans un contexte de manque permanent d'effectifs et de moyens ! Il s'agit donc de mettre un coup d'arrêt à cette politique destructrice. La grève du 20 mars doit être l'occasion d'obliger la DG à s'asseoir à la table des négociations sur la base des revendications des agents et de leurs organisations syndicales. Mais nous ne nous faisons aucune illusion sur la volonté de l'Administration à y répondre positivement. Seul le rapport de force pourra l'y contraindre.

C'est pourquoi nous devons travailler aujourd'hui à l'unité d'action la plus large possible sur les suites concrètes à donner à la grève du 20 mars, notamment en réunissant dès le 21 mars partout où cela sera possible les agents pour discuter et décider, avec eux, des moyens d'actions appropriés pour gagner sur nos revendications.



# UN PACTE D'IRRESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

POUR CONNAITRE LES PROPOSITIONS DE LA CGT FACE AU PACTE DE RESPONSABILITE : (rendez-vous sur le site confédéral) <http://www.cgt.fr/Ensemble-imposons-le-progres.html>

## LES 4 CHANTIERS DU PACTE

- 1. la poursuite de l'allègement du coût du travail**, déjà amorcé avec le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), qui, en 2014, va permettre 4 % d'allègement de la masse salariale puis 6 % l'année prochaine. Le nouvel objectif fixé par le président, "c'est d'ici 2017, pour les entreprises et pour les travailleurs indépendants, la fin des cotisations familiales. Cela représente 30 milliards d'euros de charge, pour redonner de la marge aux entreprises. La discussion portera donc sur l'avenir du CICE - comment il peut s'inscrire dans ce processus - et sur le mode de financement de la protection sociale."
- 2. une planification et une modernisation de la fiscalité sur les sociétés avec une diminution du nombre de taxes** "avec deux exigences : l'investissement et l'emploi". L'objectif affirmé est d'offrir plus de visibilité aux entreprises avec une trajectoire claire de prélèvements obligatoires jusqu'en 2017.
- 3. la simplification par la réduction du nombre de normes et de procédures inutiles et coûteuses.**
- 4. les contreparties** : "Elles doivent être définies au niveau national et déclinées par branches professionnelles" a annoncé François Hollande le 14 janvier, précisant qu'un "**Observatoire des contreparties**" sera mis en place et que le Parlement y sera associé. Lors de ses vœux aux acteurs de l'économie et de l'emploi, le 21 janvier, le président de la République a précisé les objectifs de ces contreparties, parlant d'un véritable **engagement des entreprises** pour la **création d'emplois**, la **qualité des emplois** et le **redressement de la France**.

Annoncé dès le mois de Janvier par le Président de la République, les discussions du 5 mars sur le pacte de responsabilité ont abouti à un accord entre une partie des organisations syndicales (CFDT, CFTC et CGC) et le MEDEF. La CGT et FO ont donné un avis négatif.

Après les 20 milliards déjà octroyés dans le cadre du Crédit Impôt Compétitivité, ce sont 30 milliards d'euros de cadeaux supplémentaires faits au MEDEF notamment par la suppression des cotisations familles.

Cette mesure est la traduction des préconisations de la mission de 2012 conduite par Louis Gallois, ancien président d'EADS, indiquant que la France avait besoin d'un choc de compétitivité passant par un nouvel allègement de l'ordre de 30 à 50 milliards des cotisations des entreprises.

Bien que l'expérience ait montré que la réduction du coût du travail ne profite pas à l'emploi mais aux actionnaires, ce gouvernement persiste dans les mêmes recettes inefficaces.

**Rappelons ici, que le passage de 1.9 milliards d'euros en 1993 à 30 milliards en 2010 (soit une progression de 1500%) du montant des exonérations des cotisations sociales s'est révélé sans effet sur la courbe du chômage.**

## UN PATRONAT MAITRE CHANTEUR ET MAITRE DU JEU

Depuis le début d'année et les annonces présidentielles sur le pacte de responsabilité, le MEDEF a fait de la



surenchère médiatique en évoquant qu'en contrepartie de nouvelles aides, celui s'engageait à créer un million d'emploi.

Dans une stratégie de communication parfaitement huilé, il a soufflé le chaud et le froid tantôt en confirmant la tenue de ces engagements chiffrés, tantôt en les récusant. Au final, le texte de l'accord renvoie de façon très sibylline la responsabilité du détail de la mise en œuvre des objectifs aux futures discussions dans les différentes branches professionnelles. C'est une manière élégante de taper en touche ! **D'autant plus, que l'économie produit naturellement 200 000 emplois chaque année. Ainsi, l'engagement du MEDEF de réaliser un million d'emploi sur 5 ans, procède de la fumisterie car ce n'est ni plus ni moins qu'une reprise de l'existant.**

Entre temps, le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale arrivait à la conclusion que les 10 milliards de baisses des cotisations du pacte de responsabilité n'auront qu'un effet limité sur l'emploi. Dans un rapport remis, fin février, au gouvernement, l'institution corrigeait à la baisse les estimations du MEDEF. **Selon les différentes hypothèses retenues, le pacte pourrait potentiellement créer entre 134 000 et 300 000 emplois sur cinq ans, soit une aide aux entreprises de 373 134 à 166 666 € pour chaque embauche.**

Ces résultats sont le fruit de quatre scénarii testés. Le premier concerne l'ensemble des salaires avec un allègement de cotisations de 2 points et permettrait de créer de 134 000 à 214 000 emplois. Le deuxième se base sur la baisse des cotisations sur les salaires moyens, jusqu'à 3 000 € brut; puis un troisième part des allègements sur les revenus les plus bas, inférieur à

2 500 € brut. Ces deux dernières options permettraient de créer 300 000 emplois, mais favoriseraient les emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. Avec le risque d'ouvrir une nouvelle trappe à bas salaire.

**Pour financer le pacte, le Haut Conseil envisage une progressivité de la contribution sociale généralisée (CSG) qui s'appliquerait à toutes ses composantes: revenus d'activité, de remplacement (chômage, retraites) et du capital (patrimoine, placement).**

Actuellement, la CSG, qui finance en partie la protection sociale, s'applique à taux fixe pour tous les salariés de 7,5%, à un taux plus faible pour les retraités de 6,6% et les chômeurs de 6,2%, mais plus élevé pour les revenus du capital, à 8,2%.

**Autre piste évoquée, la déductibilité de la CSG de l'impôt sur le revenu (5,1 points déductibles sur 7,5) pourrait être remise en cause partiellement ou totalement.**

Selon les services du ministère des Affaires sociales, cette mesure rapporterait 8,9 milliards d'euros à l'État, mais pénaliserait 6,3 millions de ménages pour une perte moyenne de 380 € par an.

**En outre, une compensation de ces allègements, par une hausse de la TVA ou de la CSG, affecterait le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, ce qui réduirait les effets sur l'activité et l'emploi, alerte le Haut Conseil.**

Mais au-delà des chiffres et du fonds scandaleux, quelles garanties concrètes, disposons nous pour vérifier que des emplois seront réellement créés ? Aucune !

## UN CONSENSUS SOCIAL HISTORIQUE CONTRE LE MONDE DU TRAVAIL

Dans cette affaire, personne n'est dupe ! Le consensus social historique vantait met, sans équivoque, en évidence la communauté de points de vue existant sur une conception partagée de l'économie française, examinée aux seuls prismes liés à la baisse du coût du travail et à la réduction des dépenses publiques !

L'accord national interprofessionnel, facilitant les licenciements dans les entreprises, dérèglementant les durées horaires de travail et permettant le recours à la modulation des salaires, a été la première illustration de ce consensus existant.

Sans évoquer l'absence préalable de contrôle public au versement du Crédit Impôt Compétitivité, ce nouveau dispositif ne fait l'objet d'aucun bilan de la part du gouvernement. Tandis que 80% du CICE échappe au secteur industriel, la majeure partie des fonds distribués sert exclusivement à maintenir le taux de profit des entreprises sans aucun effet bénéfique sur l'emploi et les rémunérations. En France, il existe actuellement plus de 4 500 dispositifs d'aides fiscales aux entreprises ! On n'a jamais autant subventionné les emplois privés. **Une étude du Conseil national de l'industrie (CNI) estime à 110 milliards d'euros les aides publiques aux entreprises, soit 5 points de PIB.** Quant au crédit d'impôt recherche, la Cour des comptes a publié un rapport expliquant qu'il est un effet d'aubaine pour les entreprises et qu'il a très peu d'incidences pour la recherche.

**En 1981, un salarié devait travailler 10 jours par an en moyenne pour payer les dividendes des actionnaires contre 45 jours en 2012. Ceci est la conséquence directe de choix**

# Un pacte d'irresponsabilité ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



## politiques visant à une confiscation de l'argent public au seul bénéfice du patronat.

La même logique produira donc les mêmes effets et le pacte de responsabilité risque tout simplement d'accélérer ce mouvement en faveur de la financiarisation et au détriment de l'économie réelle.

## LA SÉCURITÉ SOCIALE EN DANGER

En ouvrant la porte aux possibilités de transfert des cotisations sociales patronales sur la fiscalité, c'est tout le système de financement de la protection sociale qui est menacé.

La fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale conduirait à la fiscalisation des dépenses et surtout à un rabougrissement des moyens.

Plus fondamentalement, le pacte de responsabilité s'insère aux schémas

européens n'excluant pas l'idée d'une privatisation totale de la Sécurité Sociale.

**Ainsi, commis par Michel Barnier, commissaire européen nommé par Nicolas SARKOZY, une directive de 2011 prévoit dans son annexe 16 « que la sécurité sociale obligatoire devrait faire l'objet d'un avis de marché au terme duquel les pouvoirs publics choisiraient le meilleur candidat ».**

**En page 237, celle-ci prévoit un cadre juridique permettant aux opérateurs privés de participer à l'appel d'offre.**

## REDUCTIONS DES DÉPENSES PUBLIQUES : DES CHOIX AVANT TOUT IDÉOLOGIQUES AVANT D'ÊTRE BUDGÉTAIRES

**Les nouvelles réductions de 50 milliards d'euros des dépenses publiques entre 2015 et 2017 pour**

**financer ces nouvelles largesses patronales relèvent d'une stratégie d'affaiblissement de la puissance publique** dont l'intervention est jugée comme une entrave à la compétitivité et à la liberté des marchés financiers.

Les suppressions d'emplois, les attaques sur les missions, les différentes réformes imaginées autour de la remise en cause des garanties statutaires ou de l'harmonisation indemnitaire avec la nouvelle PFR convergent vers une logique qui dépasse le simple cadre budgétaire. Ce qui est visé est bien la place et le rôle de l'Etat !

Dans le tableau ci-dessous reprenant les données relatives aux effectifs DGFIP, pour la catégorie C et B figurant au programme 156, nous constatons bien que les critères dictant les choix en vigueur ne reposent pas sur des calculs d'arithmétique financière mais bien sur de la pure idéologie.

Nombre emplois (ETPT)	CAT C	CAT B	TOTAL CUMULÉ
Exécution 2008	52772	42524	95296
ETPT demandés en 2013	40214	41775	81989
Solde	12558	749	13307
Coûts moyens/agent (Euros)	39810	31015	/
TOTAL (en euros)	29817690	389486370	419304060

A sa lecture, nous voyons que le rétablissement des 13 307 postes de catégorie C et B supprimés depuis 2008 (date de la fusion) reviendrait à un peu plus de 400 millions d'euros pour un coût moyen respectif de 31 015 euros et de 39 810 euros. En revanche, dans le cadre du pacte de responsabilité, sur la base des études du Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (citées en amont), le coût moyen d'un emploi généré se situerait entre 166 666 et 373 134 euros !



## Quelques chiffres clés

- ▶ 1 000 milliards d'euros d'évasion fiscale dans les pays de l'union européenne par an.
- ▶ 514 milliards d'euros de déficit dans les pays de l'union européenne en 2012.
- ▶ 60 à 100 milliards d'euros de manque à gagner en Europe à cause de la fraude à la TVA intracommunautaire.
- ▶ 80 milliards d'euros de fraude fiscale en France chaque année.
- ▶ 32 milliards d'euros de fraude à la TVA intracommunautaire.
- ▶ 50 milliards d'euros d'évasion fiscale en France.
- ▶ 1,9 milliard d'euros d'admission en non valeur.
- ▶ 1,8 million d'entreprises sont soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ▶ 3,6 millions d'entreprises en France hors agriculture.
- ▶ 1,1 million d'artisans en France.
- ▶ 197 052 contrôles fiscaux sur pièces des professionnels en 2012.
- ▶ 47 633 contrôles fiscaux approfondis dans les entreprises en 2012.

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....



Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

Bulletin à renvoyer à La CGT - Finances Publiques - case 450 et 451 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80 - Fax : 01 48 70 71 63 - e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr - e.mail : dgfip@cgt.fr



## RÉGIME INDEMNITAIRE (RI) Où en sont les discussions ?

Pour la CGT, le régime indemnitaire doit reconnaître les qualifications et la technicité des agents mises en œuvre dans l'exercice de toutes les missions de la DGFIP, y compris pour les non titulaires, et prendre en compte des sujétions ou responsabilités particulières liées à l'exercice de certaines fonctions.

Débutée le 1<sup>er</sup>/01/2009, la 1<sup>re</sup> phase de l'harmonisation indemnitaire a concerné les personnels bénéficiant du RI dit « standard » et certains personnels du régime dit « spécifique » (services informatiques, services centraux, ENFIP, stagiaires, CPS, CIS, délégué action sociale, équipes de renfort).

**Lors des GT, la CGT a toujours revendiqué une revalorisation des régimes indemnitaires avec une harmonisation part le haut, indemnité par indemnité, sans aucun perdant.**

Les discussions auraient du permettre cette reconnaissance par le haut dans le cadre d'une refonte des régimes indemnitaires. La CGT a, dès 2008, contesté la méthode utilisée par la DG dans une enveloppe budgétaire contrainte : l'harmonisation s'est faite en comparant le total de l'indemnitaire annuel perçu (donc au moindre coût) à corps - grade - échelon équivalents dans chaque filière, comme suit :

**IAT ou IFTS + prime de rendement + ACF = X € (filière fiscale) ou Y € (filière GP).**

La différence a été versée sous forme d'ACF Harmonisation sur 3 ans : par tranche annuelle égale pour les A et B et selon le rythme suivant pour les C (40% en 2009, 35% en 2010 et 25% en 2011). Elle s'est réalisée sur 4 ans (2009-2012) pour les cadres et doit encore faire l'objet de discussions avec la DG.

Les discussions ont repris en 2012 et se poursuivent, afin d'examiner les régimes « spécifiques » encore en cours et les régimes dit « atypiques » (régimes n'existant que dans une filière, itinérants de

la FF, huissiers, A direction, SPF...), mais aussi de procéder à des ajustements des régimes existants.

La Direction générale a rappelé ses objectifs : il ne devra y avoir aucun perdant et le socle indemnitaire articulé sur les trois niveaux indemnitaires existants sera maintenu :

- **L'IAT** (indemnité d'assiette et de technicité) ou l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) : ce dispositif commun restera identique ;
- **La prime de rendement** dont le cadre juridique est fixé par un arrêté ministériel : le montant de la prime et les modalités de versement sont en cours d'harmonisation ;
- **L'Allocation complémentaire de fonction (ACF)**. L'ACF est instaurée par un décret, et des arrêtés d'application de 2002 propres à chacune des deux filières, qui définissent les bénéficiaires et les taux de référence. Aujourd'hui la valeur du point d'ACF est différente (38,81€ dans la FF et 55,05€ dans la FGP) et il existe 4 critères d'ACF dans la FF et 6 dans la FGP.

La valeur du point d'ACF sera de 55,05€ et de nouveaux critères d'attribution des ACF ont donc été définis :

- ACF « technicité » : ce sera le socle de base pour tous les agents, soit 70 points pour les A, 40 points pour les B et 22 points pour les C ;
- ACF « sujétions pour fonctions particulières » : la DG a défini cinq groupes de missions où s'intègrent les dispositifs d'ACF déjà existants et de nouvelles

attributions notamment pour les agents qui sortent du dispositif NBI « dite fonctionnelle » ou du dispositif d'IFDD/IST ;

- ACF « responsabilité » pour les huissiers et les comptables ;
- ACF « expertise/encadrement » : pour les A Directions (les discussions sont encore en cours), et pour les A+ (les discussions n'ont pas encore eu lieu).

Les discussions sur **la NBI** (Nouvelle bonification indemnitaire) ont permis une harmonisation de la NBI dite « géographique » mais font encore l'objet de points à expertiser, notamment le cumul NBI/TAI pour les informaticiens, et le cumul de deux NBI pour les agents des EDR des Alpes-Maritimes et de la RIF.

S'agissant **des équipes de renfort**, la DG propose un nouveau RI en se basant sur la moyenne des régimes actuels et une NBI pour les B et C harmonisée sur le plus favorable. Ces propositions suscitent de nombreuses inquiétudes notamment au regard des modalités de remboursement de frais de déplacement et de pertes éventuelles. La CGT a revendiqué que l'on examine d'abord la doctrine d'emploi et les règles d'affectation, très différentes à ce jour dans les deux filières, avant de définir le futur RI : celui-ci doit prendre en compte les sujétions particulières liées à cette fonction, être lisible, stable et non dégressif, sans aucun perdant. La CGT a obtenu un report des discussions après le GT du 10 mars sur les règles de gestion des EDR avec un nouvel examen des propositions.



## Le régime indemnitaire (RI) des inspecteurs sédentaires

Dans les services de direction, DDFIP/DRFIP et directions nationales et spécialisées (DNS), le RI des A de la filière fiscale (FF) est supérieur à celui des A de la filière gestion publique (FGP) de l'ordre de 2134 € en RIF et de 2018 € en province. La DG a refusé l'harmonisation pour les A FGP et a proposé de reconnaître la fonction d'encadrement des A de tous les services (SIP, SIE, trésorerie, direction...). De fait, elle ne reconnaissait plus la technicité dans le régime actuel des A FF pour lesquels elle proposait la Garantie de Maintien de la Rémunération (GMR).

La CGT a condamné la méthode et les décisions de la DG, qui réfléchit à partir des doctrines d'emploi quand cela l'arrange, sans aucune discussion avec les syndicats. La CGT a revendiqué la reconnaissance de la technicité pour les A direction avec une harmonisation pour les A FGP.

Au GT du 16/1, la DG a évolué et proposé ce dispositif :

- 400 € pour le A non encadrant de direction (A FF nouvellement affecté et A FGP) ;
- 1100 € pour le A encadrant de direction (inspecteur FF nouvellement affecté et A

FGP) et pour les A des services déconcentrés (dispositif encore à l'étude) ;

- La GMR pour les A FF actuellement en direction.

La CGT a condamné cette proposition qui maintient trois rémunérations différentes pour les A direction et un système de GMR où les agents perdraient très vite ! Face au tollé des syndicats le DG a annoncé en CTR que le complément d'ACF pour les A direction serait de l'ordre de 1500 € (encadrant ou non), avec de la GMR pour les A FF (environ 500 €). Ces propositions sont reprises dans ce tableau :

Inspecteurs des services de direction (exemple au 7 <sup>e</sup> échelon - hors RIF)							
Régime actuel FF			Régime actuel FGP		Régime proposé		
PR		4112,16	PR	5060,62	PR		4376,9
ACF « sujétions »	47 points	1824,07	ACF	1865,30	ACF « technicité »	70 points	3853,50
ACF 2 « contrôle technicité »	108 points	4191,48	ACF harmo »	993,73	ACF « expertise - encadrement »	27 points	1486,35
<b>Total</b>		<b>10131,71</b>	<b>Total</b>	<b>7919,65</b>			<b>9716,75</b>
<b>Différence</b>		<b>+ 2212,06</b>		<b>-2212,06</b>			

**A ce jour, le RI des A directions (et A des DNS) est encore expertisé par la DG. S'il conduit à un gain de l'ordre de 1500 € pour les A FGP, la CGT reste opposée à la GMR pour les A FF et à un régime où perdurerait une rémunération différente entre les A des directions et revendique une augmentation de l'ACF « expertise/encadrement ».**

### Le régime des itinérants FF

Les personnels itinérants de la FF, sont attributaires d'IFDD (indemnité forfaitaire de déplacement dans le département) destinée à compenser forfaitairement les frais de repas et de logement et pour partie les sujétions particulières et de l'IST (indemnité spécifique de terrain) aux géomètres et assistants géomètres, destinée à compenser l'achat de matériel et/ou l'utilisation du véhicule personnel avec deux taux.

**Ce dispositif d'indemnités, non assujetties à l'IR, est à nouveau remis en cause par l'URSSAF qui estime qu'elles doivent être**

réintégrées dans l'assiette de la CSG et de la CRDS, au motif, notamment, qu'elles sont allouées sans état de frais ou pièce justificative.

La DG, contrainte à rechercher un dispositif visant à sécuriser ces deux indemnités, a dans un 1<sup>er</sup> temps proposé l'assujettissement des IFDD et de l'IST aux cotisations sociales, avec un régime indemnitaire d'ACF technicité inférieur aux agents sédentaires (A : 35, B et C : 22), et de l'ACF « sujétions particulières » avec des taux différents selon les contraintes particulières.

La CGT s'est fortement opposée et a rappelé le lourd contentieux qui l'oppose à la DG : la stagnation des IFDD depuis 1996 et de l'IST depuis 2000, aucune revalorisation des IK. La CGT, face à cette situation devenue inextricable, a revendiqué :

- ACF « technicité » comme pour tous les agents (A : 70, B : 40, C : 22) ;

- La suppression des IFDD et de l'IST à remplacer par :

- Des remboursements de frais sur le régime général : repas, kilomètres, hébergement...
- Un complément d'ACF « sujétions » qui représenterait l'IST et une partie des IFDD, sans oublier les vérificateurs des DDFIP/DRFIP, de la DNID et toutes les brigades (des DNS, du SDNC, la BNIPF, de la recherche...).

**Les propositions de la DG vont dans ce sens, mais de gros désaccords subsistent avec la CGT sur l'ACF « sujétions » car la DG exclut les vérificateurs des DDFIP et DRFIP et fait une estimation du nombre de taux repas qui ne correspond plus à la réalité. Pour la CGT, il ne faut aucun perdant, tous les écarts négatifs doivent être annulés. La DG expertise à nouveau ce dossier et de nouvelles propositions devraient être faites.**



# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DÉCEMBRE 2014

## un enjeu de taille la représentativité

S'il y a une date à ne pas oublier à la fin de l'année 2014 avant de profiter des fêtes de fin d'années, c'est bien celle du 4 décembre.

Ce jour là se tiendront les élections professionnelles dans l'ensemble de la fonction publique : ce sera la première fois que la fonction publique hospitalière, territoriale et de l'Etat voteront ensemble. C'est donc plus de 5 millions de fonctionnaires qui seront appelés à voter !

Ce sont les plus importantes élections professionnelles du pays compte tenu du volume d'agents publics concernés. Jusqu'ici, seules les élections prud'homales ont concerné plus de salariés.

### L'enjeu des élections la représentativité

Ces élections détermineront la représentativité au sein des différents niveaux de la Fonction Publique. Les organisations représentatives seront les seules à participer aux négociations : un accord pour être valide, devra être approuvé par les syndicats réunissant plus de 50% des suffrages.

Elles participeront aussi à la détermination de la représentativité dans les conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux.

L'enjeu est donc de taille car de ce vote dépendra ni plus, ni moins que la représentativité des organisations syndicales, leur capacité à être présent dans les instances du dialogue social mais aussi à mener et à valider des accords dans le cadre de la négociation telle que défini par les accords de Bercy. Clairement à l'issue de ce vote, nous pourrons mesurer les forces de

chaque organisation syndicale et donc la capacité à engager des luttes pour peser sur les réformes actuelles dans la fonction publique.

En effet, à l'heure de la MAP, de la décentralisation, d'une diminution sans précédent des moyens offerts aux services publics liés en particulier à la question du pacte de responsabilité, de la mise en danger de nombres de nos missions, de la dégradation de nos conditions de vie au travail ; il s'agit de travailler à ce que l'ensemble des fonctionnaires et non titulaires soit représentés par des organisations portant d'autres choix pour l'avenir.

### Le vote CGT

Permettre aux salariés des fonctions publiques de voter pour la CGT, c'est favoriser l'expression du refus des politiques de rigueur, c'est renforcer la place du service public, notre bien commun à tous

Dans le contexte décrit, l'importance du scrutin est évidente, et c'est bien du vote en comité technique (CT) que la représentativité dépend. C'est bien ce résultat que le gouvernement regardera en premier ! C'est bien de ce résultat dont dépendront beaucoup d'analyse et notre capacité à peser par la suite.

A la DGFIP, il y aura deux votes autour des comités techniques : un vote pour le CT ministériel, et un vote pour les CT locaux. La représentativité nationale des organisations de la DGFIP étant calculé par rapport à l'agglomération des résultats locaux.

Pour la CGT, il serait important de tirer un bilan de la mise en place des nouvelles règles de représentativité mais d'un point de vue global, on peut être satisfait de la qualité actuelle du dialogue social. L'exemple le plus typique est bien celui de la démarche stratégique où l'ensemble des organisations syndicales ont refusé le projet et que malgré tout, il a été validé par la direction.

Mais dans cette situation : le plus grand risque serait donc de se dire que tout cela ne sert à rien et qu'il n'y a pas d'importance à aller voter. Ce n'est pas l'analyse de la CGT. En effet, à la DGFIP avec 85% d'agents votant, la direction ne peut remettre en cause la capacité à représenter réellement les agents des finances publiques ! Dès lors, lorsque la direction décide d'une politique, elle se doit de l'assumer pleinement dès lors que les organisations syndicales s'y sont opposées.

Dès lors, voter à la DGFIP est bien la première façon de rappeler à la direction ses obligations à la DGFIP !

En plus, ces élections permettront aussi de d'élire les élus en CAP, en CCP qui défendront les dossiers individuels de l'ensemble de la DGFIP.

**Première force syndicale au niveau du Conseil commun de la fonction publique avec 25,4% d'audience, 3<sup>e</sup> dans la fonction publique d'Etat, première à Bercy, et 2<sup>e</sup> organisation à la DGFIP, ces élections sont l'occasion de choisir le syndicalisme CGT qui agit, propose et résiste aux reculs sociaux.**



## LA CGT RENCONTRE le ministre du budget

« les entreprises s'inquiètent des moyens mis à la disposition des services »

### La relation de confiance ! tout un programme !

En préalable, le ministre a présenté le dispositif de relation de confiance mise en œuvre à la DGFIP en 2013. Elle concerne 11 entreprises de différentes tailles. Elles doivent expliquer quels sont leurs projets de développement, d'investissement ou d'innovation et la DGFIP leur indiquera le régime fiscal applicable. C'est une procédure d'accompagnement, qui si elle est accomplie avec rigueur par l'entreprise, implique qu'il n'y aura pas de contrôle intrusif. Il s'agit d'instaurer une présomption de relation de confiance en lieu et place de la suspicion.

Cette relation de confiance a vocation à monter en puissance à partir de retour qui sera fait par les services de la DGFIP.

Fort de cette entrée en matière, le ministre a ensuite décliné les trois objectifs de la réforme du contrôle fiscal : faire rentrer l'argent plus vite, sécuriser les relations entre l'administration et les entreprises, adapter les sanctions.

### La CGT interpelle le ministre :

S'agissant du syndicat, il est intervenu sur le contexte de l'audience avec le directeur général et le contenu des documents du GT du 5 mars .qui commencent par « En 2013, le Parlement nous a donné des moyens juridiques supplémentaires pour lutter contre la fraude. Le moment est opportun car les entreprises s'inquiètent des nouveaux moyens mis à la disposition des services de contrôle et de la complexité croissante de la législation fiscale...»

La lecture de ces extraits ainsi que certains passages du compte rendu de l'audience avec le DG ont fait réagir le ministre. Il ignorait que nous avions les documents officiels et qu'ils étaient déjà dans nos services.

Cette entrée en matière a permis au syndicat de confirmer les propos de la FD sur le lien avec le pacte de responsabilité et la volonté du MEDEF de limiter les pouvoirs de contrôle de l'administration.

La discussion a ensuite porté sur le calendrier de ces annonces. L'habillage fait par le ministre alors que le contrôle fiscal répond déjà aux trois objectifs : dissuasif, budgétaire et répressif, ne nous a pas convaincus.

### La CGT démonte les arguments du ministre sur cette procédure :

Utiliser la procédure de relation de confiance pour vendre ces réformes qui se veulent rassurantes pour les entreprises et garantissent les pouvoirs de l'administration a été balayé par les arguments tirés de la procédure elle-même. Le syndicat a démonté point par point les arguments du ministre. En résumé, outre qu'elle est pilotée par le service juridique et non par la direction du contrôle fiscal, elle interdit toute utilisation ultérieure des informations obtenues dans le cadre d'un contrôle et même d'un contentieux. Les services juridiques ont une obligation de loyauté totale vis à vis de l'entreprise en gardant les informations en interne sans les transmettre aux autres services !

Le syndicat a fait remarquer que la loyauté des entreprises n'allait pas forcément de soi, comme par exemple lors du dépôt des demandes de rescrit par des petites filiales de groupes pour les utiliser ensuite par la mère dans d'autres contextes, le ministre n'a pas relevé !

Par ailleurs on lui a fait confirmer que ces nouvelles dispositions concernaient les petites entreprises et que les contextes économiques n'étaient pas les mêmes.

La CGT a démontré qu'elle était capable de comprendre leurs difficultés financières (plus de prêts bancaires ou fournisseurs, clients insolvable) et qu'elle pouvait sortir du schéma binaire salariés/patronat. Mais la condition était que l'administration fiscale puisse lutter efficacement contre le travail clandestin, les entreprises éphémères, les faux auto-entrepreneurs, les défaillants. Le rôle des vérificateurs c'est de faire respecter la concurrence en permettant aux entreprises respectueuses des règles de continuer à fonctionner avec des schémas économiques viables.

**En conclusion, la CGT FINANCES PUBLIQUES a rappelé qu'elle demandait depuis longtemps un CTR sur le contrôle fiscal parce qu'il est nettement perfectible et qu'une VG n'est pas toujours la solution.**

Pour autant ce n'est pas les réponses qu'elle attendait à travers ces orientations qui visent à diminuer les contrôles, en contrepartie du pacte de responsabilité. Enfin, le ministre a été mis devant ses contradictions : la DGFIP est présentée comme étant au cœur de la République pour réduire l'endettement de l'Etat et on lui supprime ses moyens en emplois et en missions !



# LA RETENUE À LA SOURCE Vraiment une fausse bonne idée !

Dans le cadre des Assises de la fiscalité des « ménages », qui viennent de démarrer à l'initiative du Premier Ministre, la retenue à la source est présentée comme étant une des trois pistes principales pour réformer la fiscalité des particuliers. Comme le pointent les derniers rapports officiels, loin d'être un élément de simplification, la retenue à la source serait au contraire source de confusion pour le contribuable et de difficultés de recouvrement pour l'État.

## Est-ce que cette mesure rend le système fiscal plus juste ?

Le système fiscal français a besoin d'être transformé pour être plus juste socialement et plus efficace économiquement. La retenue à la source n'est qu'un moyen de recouvrement. Si le système fiscal est injuste aujourd'hui avec les méthodes de recouvrement actuelles, il serait aussi injuste avec la retenue à la source demain.

## Est-ce que cela simplifie la vie du contribuable ?

### 1. Grâce à la retenue à la source, nous n'aurions plus besoin de faire de déclaration de revenus ?

Là aussi la retenue à la source ne changerait rien. Si l'administration fiscale peut avoir une connaissance automatique des salaires grâce au recoupement avec la déclaration de l'employeur, elle ne peut avoir connaissance des changements de situation de famille, des déductions fiscales dont pourrait bénéficier le contribuable (frais de garde d'enfant, travaux dans l'habitation, cotisation syndicale...), de plus un certain nombre de revenus ne peuvent être connus de l'administration (par exemple les revenus locatifs).

La retenue à la source ne dispenserait donc pas d'une déclaration de revenus annuelle comme aujourd'hui.

### 2. Finis les décalages entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt ?

En cas de baisse des revenus par exemple, le montant de l'impôt ne

pourrait pas être immédiatement modifié. En effet, les variations du montant de l'impôt découlent de critères qui ne pourront être connus qu'à l'occasion de la déclaration de revenus annuelle. Les rectifications éventuelles à opérer sur la retenue à la source se feraient comme aujourd'hui avec un an de décalage.

L'impôt se calcule en fonction du montant des revenus perçus durant une année, il faut donc attendre le 31 décembre avant de savoir ce que l'on doit pour l'année, la retenue à la source ne raccourcirait donc pas le décalage entre perception du revenu et paiement de celui-ci.

### 3. Au moins la retenue à la source simplifierait le paiement de l'impôt ?

Non pas vraiment. La retenue à la source n'amènerait pas de bénéfice par rapport au dispositif de la mensualisation. Au contraire, aujourd'hui le contribuable peut choisir entre un paiement en trois fois ou un paiement mensuel. Avec la retenue à la source on perdrait cette liberté de choisir le mode de recouvrement le plus adapté pour chacun.

### Y a-t-il des risques introduits par ce nouveau mode de recouvrement ?

Alors que la CGT souhaite réhabiliter l'impôt sur le revenu, celui-ci deviendrait un impôt indirect (il ne serait plus payé directement par le contribuable à l'État) et deviendrait donc moins visible. Dommage pour ce qui est l'impôt le plus juste du système fiscal français !

La retenue à la source donnerait également à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés (situation de famille, niveau de revenus du conjoint...), autant d'éléments confidentiels qui doivent rester.

### La retenue à la source préserve-t-elle l'égalité de traitement devant l'impôt ?

Là aussi, attention ! La mise en place de la retenue à la source recèle des dangers. Tous les citoyens ne seront pas logés à la même enseigne. Les salariés auront une retenue à la source obligatoire sur leurs salaires, alors que les artisans ou les professions libérales continueraient de bénéficier des modalités de paiement actuelles.

### La collecte par l'entreprise de l'impôt sur le revenu pose-t-elle problème ?

Oui on peut le penser et cela à plusieurs titres, premièrement comme pour la TVA, les entreprises risquent de faire de la rétention de trésorerie et il y aura forcément de la déperdition dans le volume de recettes recouvrées.

Deuxièmement les entreprises vont inmanquablement réclamer une compensation représentative des frais de gestion du recouvrement de l'impôt sur le revenu ce qui représentera une nouvelle dépense pour l'État.

Enfin très rapidement les entreprises vont considérer que ce sont-elles qui payent l'impôt sur le revenu (alors que bien sûr dans la réalité ce seront les salariés) et les entreprises analyseront vite l'impôt sur le revenu comme étant une nouvelle « charge », qu'elles auront pour ambition de faire diminuer ou disparaître avec les effets dévastateurs que cela pourrait avoir sur les finances publiques.

Dans les faits à part de servir de Cheval de Troie pour l'instauration de la fusion IR/CSG, la mise en place de la retenue à la source pose plus de problème, qu'elle n'amène de solution pour l'ensemble des contribuables et pour l'État.